

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS167

présenté par
M. Tian et M. Aboud

ARTICLE 35

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Ils rendent publique chaque année la liste des montants accordés aux différentes associations bénéficiaires de ce financement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mesure de transparence.